

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 45 (1937)
Heft: 3

Artikel: Ebrudunum- Yverdon : station d'une flottille militaire au Bas-Empire
Autor: Berchem, Denis van
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-35164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ebrudunum — Yverdon

station d'une flottille militaire au Bas-Empire.

Sous le titre ci-dessus, M. Denis van Berchem a publié dans la *Revue d'Histoire suisse* (tome XVII, n° 1, 1937) une intéressante étude sur une question très controversée : la situation géographique du *praefectus classis barcariorum Ebruduni Sapaudiae*, mentionné dans la *Notitia dignitatum*.

Contrairement à divers autres chercheurs et savants qui le placent à Yvoire, l'auteur se prononce en faveur d'Yverdon. Nous pensons intéresser les lecteurs de cette Revue en mettant sous leurs yeux deux passages de ce travail qui concernent plus spécialement cette localité.

Les fouilles faites à Yverdon à diverses époques ont révélé l'existence et les dispositions d'un *vicus* et d'un *castrum*.

Le *vicus* s'élevait au sud de la ville actuelle. Bâti sur la rive même du lac, que les alluvions amenées par la Thièle ont reportée aujourd'hui à près d'un kilomètre plus au nord, il s'alignait de part et d'autre d'une route qui franchissait la rivière à cet endroit. Après un violent incendie, où l'on reconnaît la trace du passage des Alamans vers 260, il fut reconstruit et mis à l'abri d'un nouveau coup de main par l'érection d'un *castrum* à son extrémité orientale, seul côté que les eaux ne défendaient pas.

Le *castrum*, ruiné à son tour par l'incendie, au V^{me} siècle, formait un vaste quadrilatère. L'enceinte était ren-

forcée de tours aux angles et sur les côtés. Elle enfermait plusieurs édifices dans les décombres desquels fut recueillie une grande quantité de blé carbonisé. Ce détail éclaire la nature du *castrum* d'Yverdon ; il constituait une *mansio*.

Les *mansiones* sont des stations aménagées sur les routes pour le service de la poste impériale. Elles comprennent parfois un *praetorium* ou quartier réservé au gouverneur de la province, avec une basilique, des thermes et des communs. Elles comprennent toujours des magasins d'approvisionnement (*horrea, thesauri*), à l'usage des troupes et des fonctionnaires de l'Etat. C'est aux *mansiones* que les provinciaux apportent leur contribution à l'annone militaire, impôt perçu en nature pour l'entretien de l'armée.

La Suisse fut, comme le reste de l'Empire, soumise à l'impôt de l'annone dès le début du III^{me} siècle. Quatre inscriptions votives, trouvées à Saint-Maurice, à Vevey, à Soleure et à Genève, nous apprennent les noms de quelques-uns des sous-officiers ou soldats qui assuraient la garde des greniers (*stationarii*), et au besoin prêtaient main forte aux agents chargés de percevoir l'impôt. Tous les postes signalés par nos inscriptions ont été détachés par la légion XXII Primigenia, qui tenait garnison à Mayence.

On peut considérer comme certain que la place d'Yverdon joua d'emblée un rôle dans cette organisation. Quatre routes, d'égale importance, convergent à cet endroit : celle du Grand Saint-Bernard, par Vevey et Moudon ; celle de Genève, par Lausanne ; celle de Besançon, par Orbe ou Sainte-Croix ; celle enfin de la vallée du Rhin, par Avenches.

En fait, les bâtiments mis au jour à l'intérieur du *castrum* pourraient bien avoir appartenu à la *mansio* du III^{me} siècle, en particulier des thermes et une petite basilique, sur l'emplacement de laquelle s'éleva la première église chrétienne d'Yverdon.

La *Notitia dignitatum*, qui nous présente, avec beaucoup d'inexactitudes et d'anachronismes, l'état des forces romaines vers la fin du IV^{me} siècle, mentionne entre autres un *praefectus classis barcariorum Ebruduni Sapaudiae*.

On a longtemps admis que cet *Ebrudunum* était Yverdon ; ce fut du moins l'opinion des éditeurs successifs de la *Notitia*, Böcking et Seeck, de l'auteur de la *Géographie de la Gaule romaine*, Desjardins, etc.

Une première objection a été formulée lorsqu'il s'est agi de retrouver les limites de la *Sapaudia*, cette Savoie primitive qui fut abandonnée aux Burgondes en 443. Interprétant un texte malheureusement peu explicite d'Ammien Marcellin, M. Paul E. Martin conclut que le Rhône faisait frontière entre la *Sapaudia* et le pays des Séquanes. En d'autres termes, la *Sapaudia* n'aurait pas empiété sur la rive droite du Rhône, qui appartenait à la Séquanaise.

Une autre difficulté réside dans le fait que la *Notitia dignitatum* range la localité d'*Ebrudunum Sapaudiae* dans une région qu'elle appelle *Provincia Gallia Riparensis*. Ce nom n'apparaît dans aucun autre document ; mais il n'est pas invraisemblable qu'il se soit appliqué à l'ancienne Gaule Narbonaise, dont les limites, au nord, étaient celles de la Viennoise.

On est ainsi tenté de chercher un *Ebrudunum* qui soit situé sur la rive gauche du Léman ou du Rhône. C'est alors que surgit l'hypothèse d'Yvoire. Proposée par

W. Oechsli, elle fut soutenue par M. E. Muret, selon qui le nom d'Yvoire dériverait du latin *Eburia*, diminutif de *Eburodunum*. Yvoire même a gardé peu de vestiges de l'occupation gallo-romaine, quelques tuiles et des fondations de murs, mais, dans la commune voisine de Nernier, on a découvert les restes d'un important établissement de cette époque. Tels sont les arguments qui ont amené M. Paul E. Martin à identifier *Ebrudunum Sapaudiae* avec Yvoire.

Le problème comporte cependant un autre aspect. Dans un article récent, M. F. Lot affirme qu'*Ebrudunum* devait être un point stratégique à défendre par bateaux. Il se rallie à l'hypothèse d'Yvoire, contre celle d'Yverdon, le lac Léman offrant, bien mieux que le lac de Neuchâtel, une barrière à l'invasion venue du nord. M. F. Lot rejoint ainsi les observations émises par M. L. Blondel, lorsque ce dernier publia le résultat de ses fouilles au *castrum* de Chancy. La flotte des *barcarii* d'Ebrudunum, aussi bien que le *castrum* de Chancy, appartiendrait à une sorte de *limes* secondaire, organisé sur la ligne du Léman et du Rhône, et barrant les routes de l'Italie et de la Gaule méridionale.

M. van Berchem étudie ensuite l'utilisation par les Romains des cours d'eau et des flottes pour les transports commerciaux et militaires. Après avoir examiné la position des flottilles du Bas-Empire sur les grandes voies de communication aboutissant aux frontières de l'Empire, il revient à nos régions et à *Ebrudunum*. Voici la fin de son étude :

Tous les cours d'eau que nous venons de nommer sont autant d'artères vitales pour la défense des frontières.

Si on comparait le *Limes* à une roue, dont le foyer serait la capitale de l'Empire, les flottes fluviales seraient représentées par les rayons. Il saute aux yeux que la flotte d'Ebrudunum doit correspondre à la route liquide constituée par le Rhône et le Léman d'une part, par le lac de Neuchâtel, le lac de Bienne et l'Aar, d'autre part.

Avant de rechercher son port d'attache, considérons encore un autre fait : toutes les flottilles ont leur station au point de croisement de routes terrestres ; Arles, Vienne, Châlons, Paris sont des carrefours importants ; Côme est à proximité immédiate de Milan. D'ailleurs c'est une règle, en Gaule, que l'emplacement d'un port soit déterminé par la rencontre d'un cours d'eau et d'une voie de terre.

* * *

Ebrudunum Sapaudiae se confond-il avec Yverdon ou avec Yvoire ?

Yvoire n'est pas un lieu de passage. La route antique du Chablais a été retrouvée à six kilomètres vers l'intérieur ; elle ne figure ni dans l'*Itinéraire Antonin*, ni dans la table de Peutinger ; aucun milliaire n'en jalonnait le bord. En revanche Yverdon est le nœud principal des communications entre les Alpes et le Jura, entre la vallée du Rhône et la vallée du Rhin. La valeur stratégique de sa position ne saurait être exagérée. Beaucoup plus tard, au XIII^{me} siècle, le comte Pierre II de Savoie fit d'Yverdon l'une des bases de sa domination sur le Pays de Vaud.

Parmi les routes romaines qui dessinent sur la carte du canton une toile serrée, il nous faut faire une place à part au tronçon Lausanne-Yverdon : il servit en effet de trait d'union entre le bassin du Rhône et celui du Rhin. De tout temps le trafic dut y être intense. Un

canal, creusé au XVII^{me} siècle, depuis Entreroches jusqu'au lac de Neuchâtel, abrégé pour deux cents ans la longueur du parcours terrestre. Nous connaissons par leur nom quelques-unes des corporations qui, dans l'antiquité, furent occupées au transport des marchandises sur cette ligne : les *nautae lacus Lemanni*, les *ratiarii superiores*, qui figurent sur des inscriptions de Genève ; les *nautae Aruranci Aramici*, qui ont édifié à leurs frais une *schola* sur l'une des places d'Avenches.

Sur la rive du Léman, Vidy servait d'entrepôt. Les fouilles actuelles nous rendront peut-être quelques-uns des articles expédiés en transit par le plateau suisse. Sur l'autre versant, à Yverdon, reprenait une navigation qui aurait pu se prolonger sans obstacle jusqu'à la mer du Nord. Il y a moins d'un siècle, avant la création des chemins de fer, les voyageurs de Suisse romande, qui voulaient se rendre dans la Suisse du Nord ou en Allemagne autrement que par la diligence, prenaient encore le bateau à Yverdon.

Yverdon était donc tout désigné pour servir de station à une flottille de *barcarii*, dont l'activité se serait manifestée du Léman au Rhin. Le mot *barca* appartient à la basse latinité. Il désigne presque toujours un bateau de rivière et un bateau à marchandises. M. Albert Grenier suggère qu'à l'origine des flottilles du Bas-Empire, il y eut une militarisation des anciennes corporations de nautes. On peut imaginer que la flotte d'Ebrudunum assurait aux troupes disséminées le long de la frontière helvétique une liaison permanente avec l'Italie du Nord et avec la Viennoise. Les proportions du *castrum* d'Yverdon, résidence du préfet, témoignent assez du soin que l'on prenait à mettre en sûreté cet organe délicat de l'arrière-front.

Et la Sapaudia ? dira-t-on. Si vous faites d'Ebrudunum Yverdon, n'êtes-vous pas obligé d'admettre que la Sapaudia se soit étendue jusqu'aux rives du lac de Neuchâtel ? En vérité nous ne croyons pas qu'aucun des textes relatifs à la Sapaudia permette d'exclure cette alternative. La Sapaudia, c'est la Sapinière, non pas une circonscription administrative, mais une région naturelle, aux limites imprécises.

Au surplus, nous ne prétendons pas avoir éliminé toutes les difficultés du problème. Nous avons simplement présenté quelques arguments qui nous ont paru susceptibles de renouveler la discussion. D'autres, plus compétents que nous, tireront au clair le cas de la Sapaudia.

DENIS VAN BERCHEM.

Le Chalet des Dappes.

La *Revue historique vaudoise* a bien voulu donner¹ à ses lecteurs le texte de la communication que nous avons faite à la Société vaudoise d'histoire le 2 mai 1936.

Voici, pour compléter la note que M. Emile Tissot, de St-Cergue, nous avait envoyée, la teneur du contrat relatif à la construction du chalet des Dappes, et que nous devons au même correspondant :

« Ce jourd'hui, huitième de juillet mil sept cent dix sept, le noble et généreux seigneur Jean Jaques Crinsoz, seigneur de Collombier, avec M. Barthélémy Bouquet, bourgeois de Rolle, ont convenu et fait pacte avec les honorables Claude François Paget, Julien Chevassus et

¹ Livraison de mars-avril 1937, p. 98 et suivantes.